



PROCÈS-VERBAL d'une séance ajournée du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à l'Hôtel de ville, au 1 rue Principale, Bedford (Québec), le mardi 17 juillet 2018, à 17h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Normand Déragon
Marie-Eve Brin	Mona Beaulac

Sont absents : Marie-Pier Tougas Chantal Fontaine

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Est également présent : Guy Coulombe, directeur général

18-07-341

Ouverture de la séance ajournée

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par conseillère Marie-Ève Brin

ADOPTÉE

18-07-342

Octroi de mandat – Aménagement du Carré Bedford

N'ayant pas reçu de soumission nous n'avons pas de mandat à octroyer.

18-07-343

Varia – resté ouvert :

Octroi du contrat de collecte des bacs bruns (matières organiques)

Considérant que le compostage des matières organiques sera implanté sur l'ensemble du territoire de Brome-Missisquoi en 2018 par la Régie Intermunicipale de Gestion des Matières Résiduelles de Brome-Missisquoi;

Considérant que la distribution des bacs bruns aux citoyens de la Ville de Bedford débutera lundi le 30 juillet 2018;

Considérant que le service de collecte des bacs bruns débutera la semaine du 24 septembre 2018;

Considérant que l'entreprise 9166-2452 Québec inc (NOPAC inc) offre déjà à la Ville de Bedford les services de collectes pour les déchets et les matières recyclables pour 2018 et que ces derniers ont fait une offre qui a été acceptée par la Ville de Bedford pour la collecte des bacs bruns pour 2018;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la Ville de Bedford octroie à NOPAC inc le service de collecte 2018 des bacs bruns correspondant à une somme de 17 256,96\$ (taxes en sus) tel que décrit sur l'avenant 2 du contrat existant de NOPAC inc. pour la collecte des déchets résiduelles.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-07-344

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

18-07-345

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la séance soit levée à 17h30.

ADOPTÉE

Yves Lévesque, Maire

Guy Coulombe, Directeur général